



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

## 2021-2022

### Quels enfants sont concernés ?

- Les enfants nés en 2018 qui feront leur entrée en maternelle
- Les nouveaux arrivants
- Les enfants qui rentrent en CP

### Quand effectuer la démarche ?

Du 22 mars au 9 avril 2021 inclus.

### Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau – électricité - gaz, attestation d'assurance habitation, bail de location, acte de propriété)
- Certificat de radiation (uniquement en cas de changement d'école)
- Justificatif de garde en cas de séparation ou divorce (le jugement)
- Carnet de santé
- Protocole d'accueil individualisé (P.A.I)

### ETAPE 1 : Inscription en mairie

Le formulaire de demande de scolarisation complété.

Un certificat d'inscription vous sera délivré permettant l'inscription auprès de la directrice de l'école.

La directrice vous recontactera par mail ou par téléphone avant les vacances de printemps.

### ETAPE 2 : A l'école sur rendez-vous

Le certificat d'inscription remis en mairie.

Tout autre document demandé par la directrice lors de votre prise de rendez-vous par téléphone.